

Délibération DEL-CC-2023-146

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 OCTOBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le trois octobre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (53) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Johnny BROSSEAU, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Yannick CHARRIER, Jean-Baptiste FORTIN, Patrice GAUTHIER, Marie GAUVRIT, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAIS, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU, Corinne TAILLEFAIT par Patrice GAUTHIER (suppléant)

Pouvoirs (13) : Claude POUSIN À Patricia YOU, Nicole COTILLON À Pierre-Yves MAROLLEAU, Joël BARRAUD À Anne-Marie REVEAU, Nathalie BERNARD À Jean-Louis LOGEAIS, Marie-Line BOTTON À Johnny BROSSEAU, Bernard CARTIER À Claudine GRELLIER, Armelle CASSIN À Stéphane NIORT, Julie COUTOUIS À Jérôme BARON, Pascale FERCHAUD À Catherine GONNORD, Stéphanie FILLON À Emmanuelle MENARD, Pascal GABILY À Pierre BUREAU, Jean-Paul GODET À Florence BAZZOLI, Jean-François MOREAU À Yannick CHARRIER

Absents (22) : Claude POUSIN, Nicole COTILLON, Marie JARRY, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Jean-Paul GODET, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Patricia MIMAUULT, Jean-François MOREAU, Rodolphe ROUE

Date de convocation : 27-09-2023

Secrétaire de séance : Monsieur François MARY

POLE DE SANTE

Contrat Local de Santé du Bocage Bressuirais 2019-2023 et soutien à la création de centres de santé - Accompagnement du projet de l'ouverture d'un Centre Public de Santé par le CHNDS sur le site de l'Hôpital Nord Deux-Sèvres à Faye-l'Abbesse : aide financière

Rapporteur : André GUILLERMIC

Référent technique : Stéphanie GOUGET

Vu l'article L.1511- 8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux aides financières facultatives ;

Vu le contrat local de santé du 14 novembre 2019 pour la période 2019-2023 adopté par délibération n°2019-076 du Conseil communautaire du 14 mai 2019 ;

Considérant la demande du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres - CHNDS.

Le développement des structures d'exercice coordonné constitue une priorité, tant au niveau national que régional. C'est dans ce contexte que l'ARS Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine a souhaité promouvoir la création de Centres Publics De Santé (CPDS) et a lancé un appel à projet en 2022 auprès des établissements de santé.

Le projet du CHNDS Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres a été validé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine sous conditions : fonctionner avec une antenne principale sur le site de Faye l'Abbesse et deux antennes sur les sites de Thouars et Parthenay.

Les antennes de Parthenay et de Thouars ont débuté leurs activités au sein de locaux disponibles situés dans les anciens bâtiments des hôpitaux de Parthenay et de Thouars.

Le site de Parthenay a ouvert en octobre 2022 et celui de Thouars en novembre 2022.

Pour le site de Faye l'Abbesse, il n'a pas été identifié de locaux disponibles dans l'enceinte du CHNDS, répondant aux besoins.

Les besoins exprimés sont de 3 bureaux médicaux, 1 bureau pour l'IDE ASALEE (infirmière diplômée d'Etat du dispositif « Asalée »)*, 1 bureau pour la secrétaire, une salle d'attente et des sanitaires soit environ 140 m2. *(Action de santé libérale en équipe, dispositif mis en place pour améliorer la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques).

La date d'ouverture souhaitée du CPDS sur le site de Faye l'Abbesse est novembre 2023.

Dans un premier temps, la solution d'une location d'un bâtiment modulaire a été retenue permettant ainsi de respecter le délai d'ouverture fixée en novembre 2023.

Si le CPDS sur le site de Faye l'Abbesse se pérennise et monte en charge, une réflexion pour la construction d'un bâtiment sera conduite.

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Bocage Bressuirais 2019-2023 susvisé a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux spécificités du territoire afin de conduire des actions qui répondent au plus juste aux besoins de ses habitants.

Dans la Fiche thématique : l'accès aux soins du 1^{er} et 2nd recours et l'attractivité territoriale figure l'action « Soutenir la création de centres de santé et structures d'exercice coordonné de proximité ».

Les enjeux majeurs d'un CPDS sont :

- Améliorer l'attractivité de la médecine générale, à travers l'élargissement des structures employeuse

- développer l'offre de soins de premier et de second recours, en particulier dans les zones déficitaires en offre de soins
- renforcer les soins de proximité, rendre plus lisible et valoriser l'activité de soins de ville réalisée par les établissements hospitaliers.

Le CPDS sur le site de Faye l'Abbesse se déclinerait ainsi :

- possibilité de déclarer le CPDS « médecin traitant », en ciblant les patients sans médecin traitant et/ou en ALD (affection longue durée), pathologie chronique,
- une activité de médecine libérale générale et de consultations spécialisées,
- une équipe pluri professionnelle (assistant médical, infirmier, médecin) ,
- des professionnels de santé salariés par le CHNDS,
- un secrétariat (les médecins sont déchargés des tâches administratives et de facturation),
- proposer des modes d'exercice contribuant à l'attractivité avec le développement de l'exercice mixte (un professionnel de santé libéral qui, en complément de son activité, peut exercer une partie de son temps en tant que salarié au sein du CPDS. Et un praticien hospitalier qui exerce à la fois à l'hôpital et dans le CPDS ; ce dernier peut également développer une activité libérale en sus.)

Le CPDS sur le site de Faye L'Abbesse permettrait :

- de répondre partiellement aux départs en retraite de médecins généralistes exerçant sur l'est et le sud-est du territoire de l'Agglomération : Faye l'Abbesse, Chiché, Courlay, La Chapelle St-Laurent... Cela représente potentiellement 13 000 patients sans médecins-traitants sur le Bocage bressuirais en 2024,
- une collaboration renforcée avec le service des urgences (transmission de patients relevant de médecine générale),
- de contribuer à la mise en place du SAS (service d'accès aux soins) sur le territoire : plages de consultation non-programmées mais régulées par le SAMU-Centre 15,
- de faciliter l'utilisation du plateau technique du CHNDS (orientation des patients vers la biologie, radiologie, consultations),

Il permettrait de diminuer le risque :

- que la médecine de ville ne puisse pas répondre à toutes les demandes de médecin traitant.
- que les patients sans médecin traitant s'orientent vers les urgences faute de place chez les médecins généralistes déjà installés qui ne peuvent pas absorber toute cette nouvelle patientèle.

Ainsi ces trois enjeux majeurs s'inscrivent dans la démarche du CLS du Bocage Bressuirais et la proposition du CPDS sur le site de Faye l'Abbesse répond aux besoins identifiés sur le territoire.

C'est dans ce contexte que le CHNDS demande une aide financière auprès de l'Agglo2b :

- Coût estimé de location (base de proposition reçue) : 44 189 € TTC/an
- Coût estimé de frais fixe/installation (base de proposition reçue) : 5 866 € TTC

Dans le cadre du partenariat CLS et de l'enjeu prioritaire pour l'Agglo2b d'accompagner l'accueil et le développement de l'offre de soins, il est proposé d'accompagner la démarche en participant au financement du coût du loyer à hauteur d'1/3 soit 15 000 €/an pour 2 ans.

Ces dépenses seront inscrites au BP 2024 et au BP 2025.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **approuver et accompagner, conformément aux objectifs fixés par le Contrat Local de Santé du Bocage Bressuirais 2019-2023, le projet du CHNDS d'ouverture d'un CPDS Centre Public de Santé sur le site de l'Hôpital Nord Deux-Sèvres à Faye-l'Abbesse ;**
- **accorder son soutien à la création de centres de santé par une aide financière permettant une participation aux dépenses engagées pour le projet de création du Centre Public De Santé CHNDS du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres ;**
- **approuver l'aide financière de l'Agglo2B à hauteur du tiers du coût du loyer pour des bâtiments modulaires soit un montant de 15 000 € par an et ce sur 24 mois,**
- **imputer les dépenses sur le Budget Principal de la Communauté d'agglomération ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **10 OCT. 2023**

Notifié ou publié le **10 OCT. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

